

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIA BARTHELEMY

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
23 Octobre 2020**

OBJET : SA d'HLM Logis Méditerranée : aménagement des espaces extérieurs de la résidence "La Visitation" à Marseille 14e arrondissement - 1ère tranche.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 23 Octobre 2020 EN VISIOCONFERENCE, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'octroyer à la SA d'HLM Logis Méditerranée une subvention de 137 872 € afin d'accompagner la première tranche des travaux d'aménagement des espaces extérieurs de la résidence "La Visitation" à Marseille 14e arrondissement, pour un coût prévisionnel TTC de 574 468 €;
- d'autoriser la signature de la convention de mise en œuvre de cette aide présentée en annexe ;
- d'approuver le mouvement d'affectation comme indiqué en annexe III du rapport.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées